

# AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DES HAUTES-ALPES

## Challenge Avant Tour

### RÈGLEMENT

*Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026 – Col du Noyer et montée d'Orcières-Merlette 1850*

---

#### **Article 1 - Organisateur**

L'Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes organise un jeu concours gratuit les samedi 30 et dimanche 31 mai 2026, à l'occasion du Challenge Avant Tour au Col du Noyer et pour la montée d'Orcières-Merlette 1850, événement cyclosporitif organisé durant la Fête du Tour, en amont du passage du Tour de France 2026 dans les Hautes-Alpes.

#### **Article 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, à l'exception des personnels représentant l'Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes ou les territoires touristiques haut-alpin, ainsi que les membres de l'organisation du Challenge Avant Tour.

#### **Article 3 - Gratuité**

Ce jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

#### **Article 4 - Modalités d'inscription**

Tout participant pourra s'inscrire via la plateforme Strava, en rejoignant le Club « Hautes-Alpes » sur l'application. Les créneaux de participation sont les suivants : – Samedi 30 mai 2026, de 10h à 13h montée du Col du Noyer – Dimanche 31 mai 2026, de 10h à 13h montée d'Orcières-Merlette 1850

#### **Article 5 - Validité des participations**

Les inscriptions devront être réalisées correctement sur la plateforme Strava via le Club Hautes-Alpes durant les créneaux définis à l'article 4. Toute participation incomplète ou effectuée en dehors des créneaux indiqués sera considérée comme nulle.

#### **Article 6 - Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation, de la modification ou du report de ce challenge pouvant survenir à la suite d'un cas de force majeure indépendant de sa volonté.

#### **Article 7 - Les lots**

24 maillots vélos Hautes-Alpes sont mis en jeu. Les gagnants seront les 8 personnes par itinéraire ayant réalisé le meilleur temps parmi l'ensemble des participants des deux journées.

#### **Article 8 - Notification des gagnants**

Les gagnants seront informés par message via la plateforme Strava et/ou par e-mail dans les meilleurs délais. Ils recevront leur lot par livraison dans un délai de trois semaines après l'opération.

#### **Article 9 - Non-cessibilité des lots**

Les lots ne peuvent être ni vendus, ni échangés, ni cédés à un tiers, ni remplacés par une contrepartie en numéraire.

#### **Article 10 - Acceptation du règlement**

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est disponible sur demande auprès de l'Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes.

---

*Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes – Gap (05)*